

# L'EVALUATION

  

# DES RISQUES PROFESSIONNELS

## LE DOCUMENT UNIQUE

ASMI – 12 QUAI DE LA TOURNETTE - 74000 ANNECY  
Service de Santé au Travail  
Tél : 04.50.45.13.56.

NOVEMBRE 2002

## SOMMAIRE

La législation – Points de repère.	Page 3
Le document unique.	Page 5
Objectifs du document unique.	Page 6
Recommandations.	Page 7
Méthodologie d'évaluation des risques professionnels.	Page 8
Adresses utiles	Page 10
Les fiches d'aide à l'évaluation :	
Risque lié au bruit.	Page 11
Risque lié à l'éclairage.	Page 12
Risque lié aux ambiances thermiques.	Page 13
Risque lié aux vibrations.	Page 14
Risque chimique.	Page 15
Risque biologique.	Page 16
Risque lié à la manutention manuelle.	Page 17
Risque lié à la manutention mécanique.	Page 18
Risque lié aux déplacements et à la circulation.	Page 19
Risque de chute.	Page 20
Risque lié aux chutes d'objets.	Page 21
Risque lié aux machines et aux outils.	Page 22
Risque lié à l'électricité.	Page 23
Risque d'incendie ou d'explosion.	Page 24
Risque lié au travail sur écran.	Page 25
Risque lié aux rayonnements.	Page 26
Risque lié au manque d'hygiène.	Page 27
Risque lié à l'organisation de la sécurité et des secours.	Page 28
Risque lié à l'organisation du travail.	Page 29
Risque lié à l'intervention d'entreprises extérieures.	Page 30
Risque lié au recours à des intérimaires.	Page 31
Les accidents du travail : indicateurs de risque.	Page 32
Risques divers.	Page 33
Classement des risques.	Page 34
Programme d'actions de prévention.	Page 35

## **LA LEGISLATION – POINTS DE REPERE**

### **1. La directive européenne**

La directive-cadre n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

### **2. La loi du 31 décembre 1991**

La loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991, applicable depuis le 31 décembre 1992, a permis de transposer en droit français les dispositions de la directive-cadre, et en particulier l'article L 230-2 qui pose les principes généraux de prévention.

### **3. L'article L.230.2. du Code du Travail**

I. Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la **sécurité** et **protéger la santé physique et mentale** des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.

Ces mesures comprennent des **actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation** ainsi que la **mise en place d'une organisation et de moyens adaptés**.

Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

II. – Le chef d'établissement met en œuvre les mesures prévues au I. ci-dessus sur la base des principes généraux de prévention suivants :

- a) **Eviter** les risques ;
- b) **Evaluer** les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- c) **Combattre les risques à la source** ;
- d) **Adapter le travail à l'homme**, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- e) Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- f) Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- g) Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment en ce qui concerne les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 122-49 ;
- h) Prendre des mesures de **protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- i) Donner des **instructions appropriées** aux travailleurs.

III. – Le chef d'établissement doit, compte tenu de la nature des activités de l'établissement :

a) **Evaluer les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs**, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail ; à la suite de cette évaluation et en tant que de besoin, les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production mises en œuvre par l'employeur doivent garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité et de la santé des travailleurs et être intégrées dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement ;

b) Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, **prendre en considération les capacités de l'intéressé** à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la sécurité et la santé ;

c) Consulter les travailleurs ou leurs représentants sur le projet d'introduction et l'introduction de nouvelles technologies mentionnées à l'article L. 432-2, en ce qui concerne leurs conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs.

<p><b>L'ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA SECURITE ET LA SANTE DES SALARIES EST UNE OBLIGATION APPLICABLE DEPUIS LE 31 DECEMBRE 1992.</b></p>
--

#### **4. Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 :**

Portant création d'un **document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs**, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail

Art. R. 230-1 – L'employeur **transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder** en application du paragraphe III (a) de l'article L. 230-2.

Cette évaluation comporte **un inventaire des risques** identifiés **dans chaque unité de travail** de l'entreprise ou de l'établissement.

**La mise à jour est effectuée au moins chaque année** ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Art. R. 263-1-1. – Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues à l'article R. 230-1, est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe.

## **LE DOCUMENT UNIQUE**

**C'est le résultat de l'évaluation des risques professionnels qui comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail.**

### **1. Qui est concerné ?**

Tout employeur quelle que soit la taille et l'effectif de son entreprise.

C'est l'employeur qui est responsable de la transcription et de la mise à jour des résultats de l'évaluation des risques.

Il peut faire appel à toute compétence qu'il estime utile : CHSCT, médecin du travail, organisme extérieur de conseil, de formation...

### **2. La forme du document unique**

Les résultats de l'évaluation des risques doivent être transcrits sur un document unique dans un souci de cohérence, de commodité de traçabilité.

Il n'existe pas de modèle type de document unique. Le support pourra être écrit ou numérique. L'employeur a le choix du moyen qui lui paraît le mieux adapté.

### **3. Le contenu du document unique : Inventaire des risques dans chaque unité de travail**

#### **3.1 L'inventaire des risques**

L'évaluation des risques se fait en 2 étapes :

- **Identifier les dangers** : ce qui peut causer un dommage pour la santé des travailleurs

- **Analyser les risques** : étude des conditions d'exposition des travailleurs à ces dangers. Il s'agit d'une analyse des modalités d'expositions des salariés aux dangers en tenant compte de tous les aspects liés au travail.

#### **3.2 L'unité de travail**

La notion d'unité de travail doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail.

L'évaluation doit concerner toutes les situations de travail.

Elle pourra se faire par service, par atelier, par poste de travail selon les cas...

### **4. Mise à jour du document**

Le document doit faire l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.

Il doit être actualisé en cas de décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

### **5. Accessibilité du document unique**

Il est tenu à disposition des instances représentatives ( CHSCT, DP), du médecin du travail, des salariés exposés à un risque (en l'absence de D.P.)

Il est tenu, sur leur demande, à disposition de l'inspection du travail, de la CRAM.

## **OBJECTIFS DU DOCUMENT UNIQUE**

L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi. Elle ne sert à rien si elle n'est pas suivie d'actions de prévention dans l'entreprise.

C'est un préalable à la définition des actions de prévention fondée sur la connaissance des risques auxquels sont exposés les travailleurs.

**Sa finalité est la mise en œuvre de mesures effectives visant à l'élimination des risques conformément aux principes généraux de prévention**

Elle vise à accroître la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à améliorer les conditions de travail au sein de l'entreprise.

Le document doit contribuer à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels.

Il doit être une base fiable pour la définition de stratégies d'actions par les différents partenaires de l'entreprise.

## **RECOMMANDATIONS**

L'évaluation des risques n'est qu'une étape dans la démarche globale de prévention. Elle ne doit pas être qu'une simple obligation légale. **L'employeur doit s'engager** dans la réalisation de cette évaluation (organisation – méthode – moyens – objectifs)

La démarche de prévention doit être collective. Elle doit **associer les salariés** qui sont souvent ceux qui connaissent le mieux les situations dangereuses. L'analyse doit porter sur **le travail réel** du salarié par observation du poste de travail et participation de celui-ci.

Il y a utilité à distinguer :

- le travail théorique tel qu'il peut être décrit dans des livres avec des fiches de poste standard qui ne sont que des représentations théoriques des tâches du métier concerné.
- le travail prescrit : c'est celui que le responsable demande au salarié de réaliser.
- le travail réel qui est celui réalisé par le salarié pour répondre au travail prescrit et qui est fonction des aléas et dysfonctionnements imprévus, de l'expérience et de la compétence du salarié...
- le vécu du travail qui peut être différent d'un salarié à l'autre en fonction d'un même travail réel.

L'employeur doit utiliser des **méthodes d'évaluation adaptées** à son entreprise (activité – taille – nature des risques)

**La maîtrise de l'évaluation appartient à l'employeur.** S'il peut se faire conseiller par des aides extérieures à l'entreprise, l'association des acteurs internes de l'entreprise doit être privilégiée permettant la mise en œuvre de compétences diverses et d'un dialogue social.

Les **actions de prévention** résultant de cette évaluation doivent être décidées et **formalisées**.

L'évaluation des risques appartient à une démarche **dynamique**. Elle doit être régulièrement **mise à jour**.

## **METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

L'objectif est d'inscrire l'évaluation des risques dans la démarche de prévention des risques professionnels.

La démarche de prévention doit être construite dans le cadre d'un processus dynamique tenant compte de l'évolution dans l'entreprise des facteurs humains, techniques et organisationnels.

La démarche d'évaluation des risques-prévention est une démarche structurée qui peut suivre les étapes suivantes :

- 1 - Préparation de la démarche
- 2 - Evaluation des risques : identification – classement
- 3 - Elaboration du programme d'actions
- 4 - Mise en œuvre des actions de prévention
- 5 - Ré-évaluation des risques

### **1 – La préparation de la démarche**

Il est nécessaire que l'employeur prenne **connaissance des principes généraux de prévention** auxquels il doit se conformer : voir chapitre réglementation L230.2.

#### **Constitution de groupes de travail pluridisciplinaires :**

La démarche de prévention se base sur des connaissances complémentaires d'ordre technique, médical, organisationnel au stade de l'évaluation des risques et à celui de l'élaboration de stratégies de prévention. L'employeur doit mettre en place ces groupes en s'appuyant sur tous les acteurs internes de l'entreprise.

**Les unités de travail doivent être définies** : poste de travail – groupe de poste – métiers – lieux de travail....

**La méthode d'évaluation**, les moyens financiers, **les modalités de communication des résultats** doivent être précisés.

#### **Les différents documents concernant la sécurité doivent être rassemblés :**

- données statistiques internes ou par branche professionnelle sur les accidents de travail ou maladies professionnelles.
- registres de sécurité contenant les rapports des différents organismes de contrôle.
- rapport annuel du C.H.S.C.T.
- fiche d'entreprise du médecin du travail.
- fiches de sécurité des produits utilisés.
- programme annuel de prévention des risques professionnels.

## **2 – L'évaluation des risques**

Elle doit se faire de manière globale et exhaustive en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail réel du salarié.

### **2.1 Identifier les dangers**

Il s'agit de repérer, dans chaque unité de travail, tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés.

Il faut donc :

- observer le poste de travail et son environnement à la recherche de dangers.
- déterminer et analyser toutes les tâches réalisées.
- demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses potentielles ou réelles à leur poste.
- rechercher d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste.
- connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.

### **2.2 Evaluer les risques**

Il faut définir le risque au poste de travail pour chaque situation dangereuse et l'évaluer en fonction :

- de la nature du danger
- de la **gravité** de ses conséquences éventuelles, par exemple :
  - faible : dommage mineur, accident bénin
  - modérée : accident avec arrêt sans séquelles
  - grave : accident avec séquelles
  - très grave : risque mortel
- des antécédents d'accident du travail ou de maladie professionnelle à ce poste
- des circonstances d'exposition
- de la **probabilité d'apparition**, fonction de la fréquence, de la durée d'exposition, du nombre de salariés exposés :
  - très improbable
  - possible mais assez improbable,
  - probable,
  - très probable, inévitable à plus ou moins long terme.

**2.3 Classer les risques** pour déterminer les priorités de plan d'action en fonction de la gravité potentielle et de la probabilité d'apparition

Les risques peuvent être classés de 1 à 4.

Définir un niveau d'action de prévention **prioritaire** : par exemple pour un risque probable ou très probable et aux conséquences graves ou très graves (classé 1)

### **3 – Elaboration du programme d'actions et mise en œuvre des actions de prévention**

La mise au point du programme d'actions consiste à rechercher des solutions respectant les principes généraux de prévention :

- combattre les risques à la source.
- adapter le travail à l'homme.
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui est non dangereux ou moins dangereux (produit de substitution)
- préférer les protections collectives aux protections individuelles.
- donner les instructions appropriées (information – formation) aux salariés.

Le programme de prévention des risques professionnels devra tenir compte des éléments d'ordre technique, organisationnel et humain.

Il devra planifier l'ensemble des actions de prévention, établir des priorités d'action et décrire les mesures envisagées permettant de supprimer ou de réduire le risque.

Les fiches suivantes sont des aides pour identifier les dangers et évaluer les risques de chaque unité de travail de votre entreprise.

La liste des questions n'est pas limitative.

A partir de l'analyse des postes de travail, de l'écoute des salariés, en fonction des risques propres à l'entreprise, ces fiches doivent être complétées par d'autres questions.

Puis classer les risques retenus.

Enfin, compléter le programme d'actions de prévention de ces risques.

#### **Vous pouvez obtenir des informations complémentaires**

- sur le site Internet de l'INRS [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) et en tapant ED 840 puis ED 887 dans chercher en bas de page.
- sur le site Internet de l'ASMI [www.asmi-annecy.asso.fr](http://www.asmi-annecy.asso.fr)
- en téléphonant le lundi au service prévention des risques professionnels de la CRAM à Annecy 04 50 66 68 00.

## RISQUE LIÉ AU BRUIT

### LES CONSEQUENCES

- atteinte de l'acuité auditive.
- difficultés de concentration pour l'exécution de travaux précis.
- gêne à la compréhension de certains ordres pouvant rendre dangereuses certaines tâches.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Une estimation du bruit a-t-elle été pratiquée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Niveau sonore :
Les salariés soumis à une exposition sonore quotidienne supérieure à 85 dBA sont-ils identifiés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Nombre :
Les mesures de prévention sont-elles prises ? - programme de réduction de l'exposition au bruit - information et formation des salariés - port d'équipement de protection individuelle	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
La communication orale est-elle gênée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les alarmes sont-elles masquées par le bruit ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

Un risque lié au BRUIT est-il mis en évidence ? OUI  NON

Evaluation du niveau de risque :

Action de prévention prioritaire : OUI  NON

### Exemples de maîtrise du risque :

- réduction du bruit des machines.
- limitation du temps d'exposition des salariés.
- éloignement des salariés des sources de bruit.
- mise en place de protection collective : capotage, traitement acoustique des locaux.
- mise à disposition et port des équipements de protection individuelle.
- Information des salariés.

**Unité de travail :****Fiche n° 2**

## RISQUE LIE A L'ECLAIRAGE

### LES CONSEQUENCES

- fatigue visuelle lié à un éclairage inadapté.
- erreur dans l'exécution de travaux précis.
- risque de chute, d'accident dans les allées de circulation.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Des mesures d'éclairage ont-elles été pratiquées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Le niveau d'éclairage est-il adapté au travail demandé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les aires de circulation sont-elles correctement éclairées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le poste de travail présente-t-il des zones d'éblouissement (lampe nue, soleil) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié à l'éclairage est-il mis en évidence ?** OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire :** OUI  NON

### Exemples de maîtrise du risque :

- éclairage suffisant et adapté au travail à réaliser : précision, détail...
- éclairage naturel suffisant.
- éclairage individuel possible.
- Vérification régulière des lampes, néons...
- Information des salariés.

**RISQUE LIÉ AUX AMBIANCES THERMIQUES****LES CONSEQUENCES**

- inconfort.
- fatigue, maladies pulmonaires ou ORL.
- coup de chaleur.

**SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

La température des locaux est-elle adaptée au travail demandé?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Le poste de travail est-il exposé aux courants d'air, à l'humidité ? aux intempéries ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le poste de travail est-il suffisamment aéré ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le poste de travail est-il à l'écart de zones chaudes ou froides ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les EPI sont-ils fournis en cas de travail en ambiance froide ou chaude ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié aux ambiances thermiques est-il mis en évidence ? OUI  NON**

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

**Exemples de maîtrise du risque :**

- Installation de chauffages adaptés et réglables individuellement.
- contrôle des courants d'air.
- mise en place de pauses en cas de travail en ambiance très chaude ou très froide.
- Mise à disposition de points d'eau en cas de travail en ambiance très chaude.
- mise à disposition et port des équipements de protection individuelle.
- Information des salariés.

**Unité de travail :****Fiche n° 4**

## RISQUE LIÉ AUX VIBRATIONS

### LES CONSEQUENCES

Risque de lésion tendineuse, musculaire, neurologique ou vasculaire suite à l'utilisation d'outils vibrants, à la conduite d'engins.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Des outils pneumatiques à main sont-ils utilisés (marteau, burin...) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Des outils vibrants sont-ils utilisés (perceuse, ponceuse...)?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Des véhicules P.L. ou des engins de chantier sont-ils utilisés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Des chariots élévateurs sont-ils utilisés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié aux vibrations est-il mis en évidence ?** OUI  NON

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire :** OUI  NON

### Exemples de maîtrise du risque :

- Diminution des vibrations sur outils par mise en place de protection mousse...
- Choisir des outils antivibratoires.
- Installation de sièges confortables, suspendus dans les engins de chantier ou PL.
- Diminuer la durée d'exposition au risque : alternance des tâches, pauses ...
- Information des salariés.

## RISQUE CHIMIQUE

### LES CONSEQUENCES

Risque d'irritation, d'allergie, de brûlure, d'intoxication, de décès par inhalation, ingestion ou exposition cutanée, d'émission de produits chimiques.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

La liste des produits utilisés est-elle à jour ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Avez-vous des produits irritants Xi, corrosifs C, nocifs Xn, toxiques T?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils exposés à ces produits par contact cutané, inhalation ou ingestion ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les fiches de données de sécurité de ces produits sont-elles présentes et consultées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Des émissions de fumées, poussières, gaz sont-elles constatées sur certains postes de travail ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les postes de travail sont-ils correctement ventilés ? - par ventilation naturelle ? - par ventilation mécanique ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'étiquetage des récipients de transvasement est-il fait ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils formés à l'utilisation de ces produits : connaissance des pictogrammes, des incompatibilités entre produits, des moyens de protection adéquats ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones de stockage sont-elles correctes : rétention, ventilation... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque chimique est-il mis en évidence ? OUI  NON**

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Etude des fiches de sécurité pour remplacer les produits par des moins nocifs.
- Aspiration des vapeurs, fumées à la source ; ventilation correcte des locaux.
- Diminution des quantités de produit sur les postes.
- Contrôle du stockage et de l'évacuation des déchets.
- Mise à disposition et port des équipements de protection individuelle adaptés.
- Information des salariés.
- Prévoir les modalités d'action en cas d'accident.

## RISQUE BIOLOGIQUE

### LES CONSEQUENCES

Risque d'infection, d'intoxication, de réaction allergique ou de cancer suite à l'exposition à des agents biologiques.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Certains salariés ont-ils un travail en milieu de soins (médecin, infirmière, laboratoire) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Certains salariés ont-ils des contacts avec des animaux (travail en abattoir, vétérinaire ...) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Certains salariés ont-ils des contacts avec des cadavres (travaux funéraires, équarrissage...) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Certains salariés ont-ils des contacts avec des déchets, des eaux usées (personnel de ménage, ramassage des déchets, stations d'épuration des eaux ...) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le matériel à usage unique est-il éliminé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils <u>tous</u> formés au risque spécifique de leur poste ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les équipements de protection adéquats sont-ils portés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés ont-ils la possibilité de se laver les mains ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque biologique est-il mis en évidence ? OUI  NON**

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Respect des précautions d'hygiène.
- Confinement des zones à risque.
- Organisation de la manipulation, du transport des produits contaminants.
- Procédure d'élimination des déchets réalisée et suivie.
- Matériel à usage unique privilégié.
- Information et formation des salariés.
- Vaccination des salariés exposés en règle.
- Port effectif des équipements de protection individuelle adaptés : gants, lunettes, blouse.
- Protocole de la conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang affiché.

## RISQUE LIE A LA MANUTENTION MANUELLE

### LES CONSEQUENCES

Risque d' atteinte musculaire, tendineuse, vertébrale suite à des traumatismes, efforts physiques, posture incorrecte, gestes répétitifs.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Les principaux postes exigeant une manutention importante sont-ils connus ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
L'activité exige-t-elle des manutentions répétées et rapides ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'activité exige-t-elle des manutentions de poids élevé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'activité exige-t-elle des manutentions difficiles : taille, encombrement, mauvaises prises...	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
La manutention impose-t-elle des postures incorrectes ; dos plié, jambes tendues, charge à bout de bras...	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les postes de travail sont-ils équipés d'aide à la manutention ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils formés aux bons gestes de la manutention manuelle (stage gestes et postures) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié à la manutention manuelle est-il mis en évidence ? OUI  NON**

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Supprimer ou diminuer les manutentions manuelles au poste.
- Utilisation de transpalette, chariots roulants...
- Mise des charges à niveau : table élévatrice, quai de chargement, hayon...
- Utilisation de moyens de préhension : poignées...
- Formation du personnel à la manutention.
- Mise à disposition et port d'équipements de protection individuelle : gants, chaussures.

## RISQUE LIÉ A LA MANUTENTION MECANIQUE

### LES CONSEQUENCES

Risque de blessure souvent grave lié à la circulation d'engins, à la nature de la charge...

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Les appareils de manutention sont-ils entretenus et vérifiés régulièrement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Les moyens de manutention sont-ils adaptés à la charge à manutentionner : chaînes, élingues...	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les élingues à usage unique sont-elles éliminées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les utilisateurs sont-ils <u>tous</u> formés et recyclés régulièrement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones de circulation et de manœuvre sont-elles larges, bien dégagées et éclairées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les sols sont-ils en bon état, propres, réguliers sans trous ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les charges sont-elles bien réparties et arrimées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
La vitesse de circulation des engins est-elle correcte ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Un plan de circulation est-il en usage (engins, piétons) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié à la manutention mécanique est-il mis en évidence ? OUI  NON**

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Utilisation d'engins conformes à la réglementation.
- Entretien régulier du matériel de manutention.
- Conduite des engins exclusivement par des salariés formés, habilités et apte médicalement.
- Entretien des voies de circulation.
- Respect de la vitesse et de la signalisation.

## RISQUE LIE AUX DEPLACEMENTS ET A LA CIRCULATION

### LES CONSEQUENCES

Risque de blessure lors d'un accident de circulation dans l'entreprise ou à l'extérieur.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Les véhicules sont-ils entretenus et vérifiés régulièrement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Les utilisateurs chauffeurs sont-ils <u>tous</u> formés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones de circulation sont-elles larges, bien éclairées avec un sol en bon état ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones de manœuvre sont-elles signalées, suffisamment larges, bien dégagées et éclairées ?		
Les véhicules sont-ils adaptés à l'activité demandée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Pendant la conduite, y a-t-il utilisation de téléphone portable ou autre moyen de communication ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Un plan de circulation sans zones communes piétons-véhicules est-il en usage ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié aux déplacements et à la circulation est-il mis en évidence ?**

OUI  NON

Evaluation du niveau de risque :

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Mise en place d'un plan de circulation.
- Entretien régulier et réparation des véhicules.
- Conduite des véhicules par des salariés formés, habilités et apte médicalement.
- Entretien des voies de circulation, des zones de manœuvre.
- Respect du code de la route.
- Formation à la conduite en sécurité.

## RISQUE DE CHUTE

### LES CONSEQUENCES

Risque de blessure suite à une chute de plain-pied ou de hauteur d'un salarié.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Le sol est-il glissant : huile, déchets, verglas... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Le sol est-il dégradé : trou, revêtement inégal ... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le sol est-il inégal : marche, pente...?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le sol est-il encombré : palettes, câbles, outils... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones de passage sont-elles étroites encombrées, mal éclairées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Faut-il raser des machines dangereuses pour avancer ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'accès à des parties hautes est-il nécessaire : toit, armoire, partie haute de machine ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilise-t-on des échelles, escabeaux, nacelles... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilise-t-on des moyens de travail en hauteur bricolés ou inadaptés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les escaliers, passerelles sont-ils équipés de main courante ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque de chute est-il mis en évidence ? OUI  NON**

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Nettoyage immédiatement des sols sales.
- Entretien des revêtements, suppression des inégalités des sols.
- Eclairage suffisant des passages.
- Mise en place de protections antichutes : main courante, garde-corps.
- Supprimer les zones avec des différences de niveau.
- Utilisation des protections individuelles : harnais, lignes de vie, chaussures antidérapantes.
- Formation du personnel à la sécurité.

## **RISQUE LIE AUX CHUTES D'OBJETS**

### **LES CONSEQUENCES**

Risque de blessure suite à la chute d'objets stockés en hauteur ou d'effondrement de moyens de stockage.

### **SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Des objets sont-ils stockés en hauteur : étagères, racks...?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Les zones de stockage sont-elles bien délimitées, facilement accessibles ... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les palettes sont-elles en bon état, vérifiées...?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les palettes défectueuses sont-elles mises hors circuit ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les moyens de stockage sont-ils adaptés aux charges : poids, encombrement...?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Des objets sont-ils empilés sur de grandes hauteurs, en équilibre précaire...?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque de chute d'objets est-il mis en évidence ? OUI  NON**

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### **Exemples de maîtrise du risque :**

- Organisation correcte des stockages : emplacement, accessibilité.
- Utilisation de matériel de stockage adapté aux charges.
- Limitation des hauteurs de stockage.
- Installation de protections pouvant retenir les objets en cas de chute.
- Vérification régulière des palettes.
- Utilisation des protections individuelles : casque, chaussures...

**Unité de travail :****Fiche n°12****RISQUE LIE AUX MACHINES ET AUX OUTILS****LES CONSEQUENCES**

Risque de blessure (coupure - écrasement - fracture ...) par machine ou outil.

**SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

La mise en conformité du parc machines est-elle terminée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Des parties mobiles, dangereuses de machine sont-elles accessibles aux salariés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il un risque de projection de liquide sous pression, de copeaux ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Tout outil défectueux est-il immédiatement signalé et réparé ou éliminé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Toute intervention sur une machine est-elle signalée avec respect des consignes de sécurité ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilise-t-on des outils tranchants ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilise-t-on des outils portatifs : scie, tronçonneuse, meuleuse ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il un risque d'écrasement entre des équipements de la machine et des éléments fixes (paroi, pilier...) ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les dispositifs de sécurité des machines sont-ils présents, efficaces et non shuntés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils formés aux risques de leur poste de travail ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié aux machines et aux outils est-il mis en évidence ? OUI  NON** 

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON** **Exemples de maîtrise du risque :**

- Mise en conformité des machines à la réglementation.
- Utilisation des machines selon les recommandations du fabricant.
- Vérification de l'utilisation, du bon état et du bon fonctionnement des dispositifs de protection.
- Contrôle régulier des arrêts d'urgence.
- Port des équipements de protection individuelle : lunettes, gants...
- Information et formation des salariés.

## RISQUE LIE A L'ELECTRICITE

### LES CONSEQUENCES

Risque grave de brûlure, d'électrisation de salariés.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Existe-t-il dans l'entreprise des conducteurs nus, sous tension accessible aux salariés ? type armoire électrique ouverte...	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Les intervenants de l'entreprise ont-ils une habilitation électrique ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il dans l'entreprise du matériel électrique défectueux connu uniquement de certains...	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Tout matériel électrique défectueux est-il immédiatement signalé et réparé ou éliminé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Toute intervention sur une installation électrique est-elle signalée avec respect des consignes de sécurité ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les installations sont-elles vérifiées régulièrement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les remarques des rapports de vérification sont-elles traitées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié à l'électricité est-il mis en évidence ? OUI  NON**

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### Exemples de maîtrise du risque :

- Installation et maintenance électrique par des professionnels habilités.
- Contrôle régulier des installations.
- Traitement immédiat de toute anomalie électrique.
- Fermeture des armoires électriques.
- Habilitation des salariés devant intervenir sur des installations électriques.
- Information des salariés du risque électrique.

**RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION****LES CONSEQUENCES**

Risque de blessure, de brûlure souvent grave de salariés.  
Risque de dégâts matériels importants.

**SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Existe-t-il dans l'entreprise des produits étiquetés inflammable F ou F+, explosif E, comburant O ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Existe-t-il dans l'entreprise d'autres produits inflammables comme papier, bois, gaz ... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il dans l'entreprise un risque de mélange de produits incompatibles ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il dans l'entreprise des sources d'inflammation électrique, mécanique, thermique : soudure, meulage, étincelles électriques, particules incandescentes... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il dans l'entreprise des secteurs où sont entreposés bidons ouverts, vieux chiffons... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones à risque d'explosion sont-elles définies et bien délimitées ... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les matériels de lutte contre l'incendie sont-ils adaptés, accessibles, vérifiés... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils formés pour le risque incendie ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Un plan d'évacuation existe-t-il ? Est-il testé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque d'incendie ou d'explosion est-il mis en évidence ? OUI  NON**

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

**Exemples de maîtrise du risque :**

- Stockage des produits dangereux hors secteur de production.
- Remplacer les produits inflammables ou explosifs par des moins dangereux.
- Eloignement des sources d'inflammation : soudure, flamme ...
- Installation de matériel électrique antidéflagrant, mise à la terre...
- Installation et vérification de moyens de détection, d'alarme et d'extinction.
- Installation de protection mur et porte coupe-feu...
- Signalisation des zones d'interdiction de fumer.
- Formation et entraînement d'évacuation des salariés.

## RISQUE LIÉ AU TRAVAIL SUR ECRAN

### LES CONSEQUENCES

Risque - de fatigue visuelle, génératrice de gêne à la vision et d'erreurs dans l'activité.  
- de troubles musculaires, tendineux.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

L'écran est-il positionné correctement, sans rayon lumineux éblouissant sur l'écran ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Les fenêtres placées devant ou derrière l'écran sont-elles équipées de stores à lamelles ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le poste de travail est-il bien agencé permettant une posture de travail correcte tout le temps ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le travail sur écran est-il discontinu permettant une alternance de tâches ?		
Les salariés sont-ils formés à l'utilisation des logiciels de l'entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié au travail sur écran est-il mis en évidence ?** OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire :** OUI  NON

### Exemples de maîtrise du risque :

- Réflexion sur l'emplacement des écrans dès la conception des bureaux.
- Prises électriques suffisantes et câblage informatique assez long.
- Fenêtres équipées de stores réglables.
- Alternance des tâches permettant des interruptions du travail sur écran.
- Utilisation de logiciels à paramètres réglables : couleur et taille des caractères, fond d'écran....
- Formation des salariés.

## RISQUE LIÉ AUX RAYONNEMENTS

### LES CONSEQUENCES

Risque d'atteinte locale (peau - œil) ou générale avec effets irréversibles possibles.

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Utilisez-vous des lasers de classe 2, 3 ou 4 ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Avez-vous une personne sécurité laser ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les équipements de protection sont-ils portés, en particulier des lunettes spécifiques de la longueur d'onde du laser ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilisez-vous des sources de rayonnement ionisant (médicale, industrielle...)?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Avez-vous une personne compétente en radioprotection ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés sont-ils formés à l'utilisation de ces sources ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Faites-vous du soudage à l'arc ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié aux rayonnements est-il mis en évidence ?** OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire :** OUI  NON

### Exemples de maîtrise du risque :

- Organisation du travail : accès aux zones contrôlées, aux lasers.
- Utilisation d'écrans de protection.
- Contrôle régulier des sources.
- Dépannage et maintenance par des salariés habilités et formés.
- Formation des salariés à l'utilisation du matériel.
- Information des salariés sur les risques des rayonnements.
- Port d'équipements de protection individuelle spécifique du risque.

**RISQUE LIÉ AU MANQUE D'HYGIENE****LES CONSEQUENCES**

Risque sanitaire.

Risque de contamination d'individus et de produits dans les professions de la restauration, de la santé.

**SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Existe-t-il des sanitaires en nombre suffisant, homme/femme ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Sont-ils nettoyés et désinfectés régulièrement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il des vestiaires en nombre suffisant, homme/femme ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il des douches dans le cas de travaux salissants ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il des points d'eau potable ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Existe-t-il une salle de repos ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Tous ces locaux sont-ils correctement entretenus ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'interdiction de manger au poste de travail est-elle respectée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les produits pour se laver les mains sont-ils adéquats ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'usage de solvants pour se laver les mains est-il interdit ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les vêtements de travail sont-ils lavés régulièrement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Du matériel de premier soin est-il présent, vérifié... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié au manque d'hygiène est-il mis en évidence ? OUI  NON**

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

**Exemples de maîtrise du risque :**

- Mise à disposition de sanitaires et vestiaires en nombre suffisant, propres, homme/femme.
- Mise à disposition de points d'eau, de vêtements de travail lavés régulièrement.
- Mise à disposition de produits de lavage des mains adaptés.

**RISQUE LIÉ À L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ ET DES SECOURS****SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Y a-t-il un animateur sécurité dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Est-il régulièrement formé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Réalisez-vous des visites de sécurité régulières dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Tous les salariés ont-ils bénéficié d'une formation à la sécurité en rapport avec leur poste de travail ?		
Des équipements de protection individuelle entretenus, adaptés aux risques de l'entreprise, sont-ils portés par les salariés ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les demandes des salariés, relatives à la sécurité, sont-elles analysées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
En cas de nouvelle technique de production, construction, modification d'équipements, nouveau produit utilisé ..., les questions de sécurité et de santé sont-elles prises en compte ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Un plan d'organisation des secours est-il en fonction dans l'entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les numéros de téléphone d'urgence sont-ils affichés visiblement dans chaque atelier ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des sauveteurs secouristes du travail dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Sont-ils recyclés annuellement ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié à l'organisation de la sécurité et des secours est-il mis en évidence ?**

OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

**Exemples de maîtrise du risque :**

- Présence d'un animateur de sécurité.
- Formation à la sécurité des salariés à leur embauche, puis régulièrement.
- Intégration de la sécurité dans la culture de l'entreprise.
- Procédure d'organisation des secours réalisée et testée.

Unité de travail :

Fiche n°19

**RISQUE LIÉ A L'ORGANISATION DU TRAVAIL****SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Y a-t-il des horaires de travail fixes de nuit ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des horaires de travail en équipes alternantes 2X8 – 3X8 ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des horaires de travail de week-end ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les pauses sont-elles réellement prises ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Travaille-t-on dans l'urgence ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés se plaignent-ils de stress ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des exigences élevées au poste de travail avec un faible niveau d'initiative ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il participation du salarié à la finalité de son travail ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il un risque de violence ou d'agression du salarié à son poste ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il contact du salarié avec le public ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
La formation des salariés est-elle régulièrement faite ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des salariés à des postes de travail isolé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

Un risque lié à l'organisation du travail est-il mis en évidence ? OUI  NON 

Evaluation du niveau de risque :

Action de prévention prioritaire : OUI  NON **Exemples de maîtrise du risque :**

- Postes de travail en journée possibles (reclassement des travailleurs postés)
- Accueil au poste de travail systématique avec explication des règles de sécurité.
- Consignes de sécurité aux postes rédigées et testées.
- Formation professionnelle des salariés régulière.
- Communication dans l'entreprise efficace.
- Autonomie au poste et participation du salarié aux objectifs.

## **RISQUE LIÉ A L'INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES**

### **LES CONSEQUENCES**

Risque d'accident lié aux activités respectives des entreprises et à la méconnaissance des risques spécifiques des autres entreprises.

### **SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Les services d'entreprises extérieures sont-ils utilisés : nettoyage, gardiennage, maintenance, restauration... ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Les salariés des entreprises intervenantes sont-ils informés des risques spécifiques de l'entreprise utilisatrice ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés des entreprises intervenantes sont-ils informés des consignes de sécurité de l'entreprise utilisatrice ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les salariés des entreprises intervenantes sont-ils informés du plan de circulation de l'entreprise utilisatrice ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Un plan de prévention est-il établi en commun ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié à l'intervention d'entreprises extérieures est-il mis en évidence ?**

OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

### **Exemples de maîtrise du risque :**

- Inspection commune des lieux de travail avec les entreprises extérieures.
- Rédaction en commun d'un plan de prévention.
- Information des entreprises extérieures sur les risques, consignes de sécurité.
- Fourniture d'équipements de protection individuelle spécifiques des risques de l'entreprise.

**RISQUE LIÉ AU RECOURS A DES INTERIMAIRES****SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE**

Une visite de l'entreprise est-elle faite pour chaque intérimaire ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Précisions :
Une information sur l'entreprise et ses risques est-elle donnée à l'accueil de l'intérimaire ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'intérimaire est-il informé et formé aux risques de son poste ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
L'information de l'entreprise de travail temporaire est-elle faite ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Des intérimaires sont-ils affectés à des postes à risque particulier ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Ont-ils alors une formation renforcée à la sécurité ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les équipements de protection individuelle sont-ils fournis aux intérimaires ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque lié au recours à des travailleurs intérimaires est-il mis en évidence ?**

OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**

**Exemples de maîtrise du risque :**

- Information de tout travailleur intérimaire sur les risques de l'entreprise.
- Formation précise, complète par la maîtrise aux risques spécifiques du poste.
- Mise à disposition des consignes de sécurité.
- Fourniture d'équipements de protection individuelle spécifiques des risques de l'entreprise.

**Unité de travail :****Fiche n°22**

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : INDICATEURS DE RISQUE

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Connaissez-vous le nombre annuel d'accidents du travail dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Nombre : Taux de fréquence :
Connaissez-vous le nombre annuel de jours d'arrêt pour accident du travail dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Nombre : Taux de gravité :
Ces nombres augmentent - ils depuis plusieurs années ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Y a -t-il des secteurs de votre entreprise où les accidents du travail sont fréquents ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Lesquels :
Quelle est la cause des accidents les plus fréquents ?		
Les accidents du travail sont-ils tous analysés, à la recherche des causes ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Avez vous des maladies professionnelles déclarées dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque révélé par les accidents de travail est-il mis en évidence ?** OUI  NON

**Evaluation du niveau de risque :**

**Action de prévention prioritaire :** OUI  NON

**Unité de travail :****Fiche n° 23**

## RISQUES DIVERS

### SITUATION ACTUELLE - IDENTIFICATION DU RISQUE

Avez-vous pratiqué un diagnostic amiante dans votre entreprise ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les mesures de prévention, suite à ce diagnostic, ont-elles été prises ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Avez-vous organisé la collecte de vos déchets industriels ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilisez-vous des systèmes de climatisation ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
La maintenance et le contrôle de ces systèmes de climatisation est-il régulièrement réalisé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Utilisez-vous des fluides sous pression ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
La maintenance et le contrôle des installations d'air comprimé est-il régulièrement réalisé ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Avez-vous une ventilation générale de vos locaux de travail ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Les zones à pollution spécifique sont-elles correctement ventilées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Toutes les anomalies signalées sont-elles rapidement traitées ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**Un risque est-il mis en évidence ? OUI  NON** 

<b>Evaluation du niveau de risque :</b>
---

**Action de prévention prioritaire : OUI  NON**



**NOTES**

Unité de travail :

## PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION

RISQUE N°	MESURE DE PREVENTION CHOISIE	OBJECTIF RECHERCHE	PILOTE	MISE EN PLACE LE	DUREE	OBSERVATIONS